



Règlement de la consultation

Marchés n°254013-1 à 254013-8

**Marché de prestations
d'assurance dommages
ouvrage et
responsabilité civile du
Maître d'Ouvrage**

8 lots

Crous Lorraine

Date limite de remise des plis : 07 avril 2026

Heure limite : 12h00

Sommaire

1. Identification du pouvoir adjudicateur	4
2. Objet du marché	4
2.1 - Mode de passation	4
2.2 - Type et forme de contrat.....	5
2.3. Décomposition	5
2.4 - Nomenclature	5
2.5 - Réalisation de prestations similaires	6
3. Conditions de la consultation	6
3.1 - Délai de validité des offres	6
3.2 - Forme juridique du groupement	6
3.3 - Variantes libres	6
3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	6
4. Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Durée du contrat.....	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5. Liste des documents constituant le dossier de consultation.....	7
5.1. Modification de détail au dossier de consultation	8
6. Retrait du dossier.....	8
7. Présentation des candidatures et des offres	9
7.1. Dossier de candidature	9
7.2. Dossier d'offre.....	10
8. Examen des candidatures et des offres - attribution du marché	10
8.1. Sélection des candidatures	10
8.2. Jugement des offres.....	10
8.3. Négociation	11
8.4. Attribution du marché	11

9. Conditions d'envoi et de remise des plis	12
https://www.marches-publics.gouv.fr	12
9.1. Conditions de la dématérialisation	12
9.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées	13
10. Renseignements complémentaires	14
10.1. Point de contact	14
https://www.marches-publics.gouv.fr	14
10.2. Voies de recours.....	14

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Crous Lorraine

Adresse : 75 rue de Laxou - 54042 Nancy Cedex

2. Objet du marché

La présente consultation a pour objet des prestations d'assurance concernant la couverture des risques suivants :

- **Lot 1 :** Assurance dommages ouvrage dans le cadre de la construction du bâtiment P8 de la résidence universitaire du SAULCY à METZ
- **Lot 2 :** Assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la construction du bâtiment P8 de la résidence universitaire du SAULCY à METZ
- **Lot 3 :** Assurance dommages ouvrage dans le cadre de la construction d'un Space (espace de restauration assise + coworking et détente) sur le campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy
- **Lot 4 :** Assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la construction d'un Space (espace de restauration assise + coworking et détente) sur le campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy
- **Lot 5 :** Assurance dommages ouvrage dans le cadre de la réhabilitation lourde du bâtiment D de la résidence universitaire de MONPLAISIR à VANDOEUVRE LES NANCY
- **Lot 6 :** Assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la réhabilitation lourde du bâtiment D de la résidence universitaire de MONPLAISIR à VANDOEUVRE LES NANCY
- **Lot 7 :** Assurance dommages ouvrage dans le cadre de la réhabilitation lourde des bâtiments 2 et 3 de la résidence universitaire de SAURUPT à NANCY
- **Lot 8 :** Assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la réhabilitation lourde des bâtiments 2 et 3 de la résidence universitaire de SAURUPT à NANCY

2.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.2 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire ferme.

2.3. Décomposition

Les prestations sont réparties en 8 lots :

- **Lot 1** : Assurance dommages ouvrage dans le cadre de la construction du bâtiment P8 de la résidence universitaire du SAULCY à METZ
- **Lot 2** : Assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la construction du bâtiment P8 de la résidence universitaire du SAULCY à METZ
- **Lot 3** : Assurance dommages ouvrage dans le cadre de la construction d'un Space (espace de restauration assise + coworking et détente) sur le campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy
- **Lot 4** : Assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la construction d'un Space (espace de restauration assise + coworking et détente) sur le campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy
- **Lot 5** : Assurance dommages ouvrage dans le cadre de la réhabilitation lourde du bâtiment D de la résidence universitaire de MONPLAISIR à VANDOEUVRE LES NANCY
- **Lot 6** : Assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la réhabilitation lourde du bâtiment D de la résidence universitaire de MONPLAISIR à VANDOEUVRE LES NANCY
- **Lot 7** : Assurance dommages ouvrage dans le cadre de la réhabilitation lourde des bâtiments 2 et 3 de la résidence universitaire de SAURUPT à NANCY
- **Lot 8** : Assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage dans le cadre de la réhabilitation lourde des bâtiments 2 et 3 de la résidence universitaire de SAURUPT à NANCY

2.4 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
66515200-5	Services d'assurance de biens
66513200-1	Services d'assurance tous risques chantier
66516000	Services d'assurance responsabilité civile

2.5 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

3. Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées. Elles présenteront une offre de couverture conforme aux prescriptions du cahier des charges mais pourront introduire des franchises non acceptées dans l'offre de base.

La réponse à la solution de base est obligatoire. L'absence de réponse à la solution de base rendra l'offre du candidat irrégulière et imposera son rejet.

Les candidats présenteront un dossier "variante " constitué des mêmes pièces que pour l'offre de base.

3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Pour les lots 1, 3, 5 et 7 les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot n°	Intitulé	n° PSE	Libellé	Description
1	Assurance DO Construction du bâtiment P8	1	Tous risques chantier	Se référer au CCTP
3	Assurance DO Construction du SPACE LSH	1	Tous risques chantier	Se référer au CCTP
5	Assurance DO Réhabilitation MONPLAISIR D	1	Tous risques chantier	Se référer au CCTP

Lot n°	Intitulé	n° PSE	Libellé	Description
7	Assurance DO Réhabilitation SAURUPT 2 et 3	1	Tous risques chantier	Se référer au CCTP

Les candidats reporteront le montant des prestations éventuelles à l'acte d'engagement et à la DPGF du lot concerné.

L'absence de chiffrage de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

4. Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat

Le marché est conclu :

- pour une durée de 10 années, à compter de la date de réception de l'ouvrage, pour la garantie dommages ouvrage,
- pour la durée du chantier, à compter de la date de démarrage du chantier ou de la notification du marché si celle-ci est postérieure et jusqu'à la réception de l'ouvrage, pour les garanties tous risques chantier (si les PSE sont validées).
- pour la durée du chantier, à compter de la date de démarrage du chantier ou de la notification du marché si celle-ci est postérieure et jusqu'à la réception de l'ouvrage, pour la RCMO.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le paiement sera effectué selon les dispositions des titres IX des parties législative et réglementaire du code de la commande publique et du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

5. Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2 (utilisation fortement recommandée)
- L'Acte d'engagement par lot
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots
- Le Cahier des Charges commun à tous les lots

- Les programmes des 4 opérations, les CCTP rédigés pour la construction du SAULCY P8

Les candidats pourront, suivant les dispositions de l'article 10 du présent règlement de la consultation, demander des pièces complémentaires leur permettant d'élaborer leur offre. Ces pièces seront ajoutées au dossier de consultation et seront téléchargeables par l'ensemble des candidats.

5.1. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Cependant, si les modifications apportées sont d'ordre uniquement administratif et donc sans conséquence sur l'étude technique des candidats, aucune restriction de date ne sera appliquée. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Retrait du dossier

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur :

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur.

7. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

7.1. Dossier de candidature

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un **sous-dossier "candidature"** :

1) Une lettre de présentation de la candidature (formulaire recommandé imprimé DC1) comprenant :

- le nom et l'adresse du candidat ;
- le nom de la personne habilitée à engager le candidat, avec le cas échéant, le pouvoir du signataire ou l'habilitation du mandataire.

2) Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat certifie : n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du code de la commande publique et être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (ou imprimé DC1) ;

3) La déclaration du candidat/membre du groupement comprenant les éléments suivants (formulaire recommandé : imprimé DC2) :

- Identification du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles ;
- Désignation des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature ;
- Copie du jugement prononçant le redressement judiciaire, le cas échéant.

4) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

5) Une copie des qualifications professionnelles, ou un équivalent, attestant du savoir-faire de la société dans le domaine concerné.

6) Tous renseignements ou documents permettant d'évaluer l'expérience, la capacité professionnelle ou technique du candidat à réaliser les prestations et notamment une liste de références similaires effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire privé ou public. Le représentant du PA se réserve le droit de vérifier ces références auprès d'autres opérateurs économiques.

L'agrément des candidats sera effectué sur la base de la conformité des pièces administratives demandées et des garanties professionnelles, techniques et financières.

7.2. Dossier d'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un **sous-dossier "Offre"** :

- L'acte d'engagement dûment complété
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF)
- Le mémoire justificatif reprenant les dispositions mises en place dans le cadre du contrat d'assurance mais aussi les limitations ou réserves au contrat :

Si l'assureur souhaite établir des limitations ou réserves aux garanties demandées, celles-ci devront être clairement décrites et listées afin de pouvoir être prise en compte.

Nota : le pouvoir adjudicateur n'exige pas la signature des pièces de l'offre au moment du dépôt du pli. Par ailleurs, seuls les documents détenus par lui font foi même en cas d'une mise au point du présent marché. Le CCAP, CCTP et autres pièces contractuelles, ne sont donc pas à remettre dans l'offre.

8. Examen des candidatures et des offres - attribution du marché

8.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2. Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Toute offre irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique sur la base du mémoire justificatif remis	40 %
<i>2.1 Etendue des garanties, montant des franchises, réserves ou limitations émises, notamment par l'appréciation de leur importance et de leur impact financier prévisionnel.</i>	20 points
<i>2.2 Note présentant les services offerts par le candidat dans sa proposition (accompagnement lors d'éventuels sinistres, mode de gestion, extranet, délai de nomination d'un expert ou d'intervention sur site)</i>	20 points

Analyse des prix : Après avoir écarté les éventuelles offres anormalement basses (articles L.2152-5 et L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-5 du Code la commande publique), la formule utilisée pour comparer les prix est la suivante :

Note critère prix = 60 x (prix de l'offre la moins disante/prix de l'offre analysée)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Analyse de la valeur technique : elle sera jugée sur les éléments présents dans le mémoire justificatif du candidat.

8.3. Négociation

Sans objet

8.4. Attribution du marché

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent

L'acheteur prend directement en charge la recherche desdits documents et attestations en accédant à la base documentaire sur api.gouv.fr

(<https://api.gouv.fr/api/api-entreprise.html>)

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique, les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

9. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Les candidatures et les offres seront remises par l'intermédiaire du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.

9.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard.zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire recevra par courrier postal l'acte d'engagement qu'il devra retourner signé.

9.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des pré-requis de la plateforme de dématérialisation et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique :

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître de l'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Crous Lorraine
Service Patrimoine - 75 Rue de Laxou 54042 NANCY CEDEX
Candidature/Offre pour la consultation :
254013 Prestations d'assurance dommages ouvrage / RCMO – Lot n°
NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

10. Renseignements complémentaires

10.1. Point de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettront leur éventuelles demandes / questions par l'intermédiaire du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les participants peuvent adresser leurs demandes de renseignements complémentaires et poser leurs questions au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres et uniquement par la plateforme de dématérialisation.

Les réponses aux questions seront publiées par l'acheteur à destination de l'ensemble des participants sur cette plateforme au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

10.2. Voies de recours

Instance chargée des renseignements relatifs à l'introduction des recours et des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nancy
5 Place Carrière 54036 NANCY CEDEX

Tel : 0383174343
Fax : 0383174350
courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
URL : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le Tribunal Administratif de Nancy peut être saisi depuis la plateforme "TELERECOURS CITOYENS" sur le site Internet www.telerecours.fr